

**Zeitschrift:** Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse  
**Herausgeber:** Société Forestière Suisse  
**Band:** 61 (1910)  
**Heft:** 12  
  
**Rubrik:** Communications

#### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 24.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

pas révélé de trace de pourriture, ni d'imperfection de croissance. Pour être concluant, il est vrai, cette expérience devrait être corroborée par l'examen microscopique de ces bois, ce qui reste à faire.

Disons, pour terminer, que les sujets de la régénération naturelle ne sont, en général, pas endommagés au même degré que les plants cultivés. Cela se conçoit aisément par leur disposition différente sur le terrain, leur espacement irrégulier, le mélange de hauteur et de grosseur, leur forme plus conique, la ramification moins abondante et plus solidement insérée, plus noueuse aussi. Lorsque le rajeunissement se produit sous le couvert du peuplement-mère, il est à l'abri de la congélation de la couche supérieure de la neige, ainsi que du tassement trop brusque. Le recru évite par lui-même les creux à neige et les bordures où se forment les menées ; il ne prend pied dans ces positions exposées que sous la protection d'une avant-garde de bois lances, saules-marceaux, sorbiers ou noisetiers.

L'on ne pourrait nier cependant, d'une façon absolue, l'existence de ce phénomène dans les jeunes repeuplements naturels. L'auteur l'a observé notamment dans les vastes forêts du Risoux, au printemps de cette année. Dans les combes et les bas-fonds de cette forêt, où la neige s'accumule presque chaque hiver jusqu'à une épaisseur de 2 mètres, les jeunes sujets sont naturellement très exposés et se voient malmenés de mainte façon. Les tiraillements et les flexions auxquelles les petits arbres sont assujettis par la pression de la neige, occasionnent trop souvent des déchirures et des déformations d'autant plus graves, que la résistance du sujet, grâce à sa vigueur naturelle, a été plus grande et plus tenace.

*A. Pillichody.*



## Communications.

### Les exploitations forestières.

Résultats du recensement fédéral des entreprises agricoles, industrielles et commerciales, du 9 août 1905.

Les tableaux de la statistique ne tiennent compte que des forêts rattachées à une exploitation agricole. Les exploitations forestières indépendantes ont fait l'objet d'une enquête particulière, confiée à l'Inspection fédérale des forêts ; c'est de cette dernière que nous voulons nous occuper aujourd'hui.

Le recensement des exploitations forestières indépendantes indique : 4057 exploitations avec 632,848 hectares. En ajoutant les surfaces forestières (200,934 ha) recensées comme partie intégrante d'exploitations agricoles (119,208 exploitations), on obtient pour toute la Suisse une étendue de forêts de 833,782 ha, se répartissant sur 123,265 exploitations. La surface totale des forêts de la Suisse, obtenue par le recensement fédéral des entreprises, accuse la notable différence en moins de 44,707 ha sur les données communiquées en 1905 par l'Inspection fédérale des forêts. Plusieurs circonstances, dont il faut tenir compte, expliquent la chose. D'un côté, il a été établi que très souvent, lors du recensement des entreprises, le chef d'une exploitation agricole avait estimé trop petite la surface forestière s'y rattachant, et cela soit par ignorance, soit intentionnellement. Dans les contrées montagneuses très particulièrement, où n'existe aucune mensuration, il n'avait pas été possible d'obtenir des données exactes, même avec la meilleure volonté. Cette difficulté s'accroissant encore considérablement en présence de forêts sans limites fixes, c'est-à-dire de bois ou de bouquets d'arbres disséminés sur les hauts pâturages. Or, si l'on considère que, dans le recensement des entreprises, la surface totale forestière repose sur les données de plus de 123,000 bulletins individuels et que l'on songe en outre aux difficultés qu'éprouvaient les chefs d'entreprises à répondre à la question relative à la surface forestière, cet écart s'explique sans peine.

Des 4057 exploitations forestières recensées, 591 ou le 14,6 % sont en mains de particuliers et 3466 ou le 85 % appartiennent à des collectivités. Voici quelles sont les diverses formes d'entreprises rangées d'après le nombre des exploitations :

Communes . . . . .	2358	exploitations	=	58,1 %
Corporations . . . . .	765	"	=	18,9 "
Particuliers . . . . .	591	"	=	14,6 "
Cantons . . . . .	98	"	=	2,4 "
Syndicats . . . . .	61	"	=	1,5 "
Fondations . . . . .	57	"	=	1,4 "
Divers . . . . .	127	"	=	3,1 "

Les exploitations forestières se répartissent comme suit d'après le nombre des personnes actives dans l'entreprise :

Exploitations sans personnel . . . . .	317	en %	=	7,8
" avec 1 personne . . . . .	1008	"	=	24,9
" 2 personnes . . . . .	802	"	=	19,8
" 3 "	411	"	=	10,1
" 4—5 personnes . . . . .	527	"	=	13,0
" 6—9 "	618	"	=	15,2
" 10—19 "	262	"	=	6,5
" 20—49 "	92	"	=	2,2
" 50—99 "	16	"	=	0,4
" 100 " et plus	4	"	=	0,1

Les 18,252 personnes occupées dans les exploitations forestières se répartissent comme suit d'après l'âge :

14—19 ans . . . . .	808	=	4,4 %
20—59 " . . . . .	15,609	=	85,5 "
60 " et plus . . . . .	1,835	=	10,1 "

Ces conditions d'âge diffèrent considérablement de celles qu'on rencontre dans les exploitations agricoles. La différence est surtout frappante en ce qui concerne le groupe des jeunes forces (14—19 ans), où celles-ci représentent le 14,6 % de la population agricole et seulement le 4,4 % de celle occupée à l'exploitation des forêts. Quant au groupe de personnes de 60 ans et plus, il accuse également une plus forte proportion d'agriculteurs, soit le 13,7 %, contre le 10,1 % dans la sylviculture.

A l'exception des Italiens, qui, avec 884 individus, entrent pour le 4,8 % dans l'ensemble du personnel forestier, on a recensé peu d'étrangers. Le canton des Grisons compte à lui seul plus de la moitié (490) de ses ouvriers qui sont d'origine italienne. Les Italiens se rencontrent, en outre, dans les cantons suivants : St-Gall 87, Vaud 85, Neuchâtel 84, Berne 42, Tessin 37, Obwald 29, Zurich 20, et les autres cantons 10.

✓ Du total des 4057 exploitations, 362 ou le 9 % emploient occasionnellement des ouvriers ambulants, et, sur ce nombre, il en est de nouveau 229 ou 63,3 % qui occupent en majorité des ouvriers ambulants suisses, 129 ou 35,6 % en majorité des étrangers et 4 ou 1,1 % où les ouvriers ambulants suisses et les étrangers sont à peu près égaux en nombre.

63 exploitations forestières ont répondu affirmativement à cette question du bulletin : „Des *installations de transport*, telles que câbles en fils métalliques, lançoirs à câbles ou chemin de fer, ont-elles été utilisées pendant les 12 mois ayant précédé le recensement“ ?

5	exploitations	possèdent	des lançoirs permanents à câble,
16	"	"	transportables à câble,
9	"	"	câbles permanents en fils métalliques,
31	"	"	câbles transportables en fils métalliques,
12	"	"	chemins de fer.

Les tableaux qui suivent renseignent sur le genre de culture des exploitations forestières. Sur le nombre total de ces dernières, soit 4057, on en a recensé 3822 ou 94,2 % avec forêts seules ou avec forêts et autre sol forestier ; 29 exploitations ou 0,7 % ne possèdent qu'un seul sol forestier en exploitation, mais sans forêt, et 206 ou 5,1 % ne possèdent ni forêts ni sol forestier.

Les 3822 exploitations forestières avec surface sylvicole se répartissent comme suit :

145	exploitations ou	3,6 % de la surface sylvicole, en taillis simple,
130	" " 3,2 "	en taillis sous futaie,
2671	" " 65,8 "	en futaie.
16	" " 0,4 "	en taillis simple et sous futaie,
316	" " 7,8 "	en taillis simple et futaie,
373	" " 9,2 "	en taillis sous futaie et futaie,
171	" " 4,2 "	en taillis simple, sous futaie et en futaie.

Voici comment se répartissent les exploitations d'après l'étendue des divers genres de culture forestière :

Classes de grandeur	Taillis simple Exploitations	Taillis sous futaie Exploitations	Futaie Exploitations	Autres terres Exploitations
Jusqu'à . . . 1 ha	54	51	132	832
" 1,1— 2 "	51	38	130	55
" 2,1— 3 "	39	32	119	27
" 3,1— 5 "	73	35	197	32
" 5,1— 7 "	44	32	129	17
" 7,1—10 "	49	39	147	23
" 10,1—15 "	78	54	181	111
" 15,1—30 "	93	118	384	
Plus de . . 30 "	167	291	2112	

Le tableau 10 a pour objet le *parcellement* des exploitations forestières. Sur les 3851 exploitations avec forêts, on en compte 868 ou 22,6 %, chiffre rond, chacune d'un seul tenant ; 728 exploitations ou 18,9 % formées de 2 parcelles ; 1299 ou 33,7 % formées de 3 à 5 parcelles ; 629 ou 16,3 % formées de 6 à 10 parcelles et 327 exploitations ou 8,5 % comprenant chacune plus de 10 parcelles.

Le tableau final 11 contient les données relatives à l'étendue et au mode de culture du sol forestier en exploitation. La surface totale, qui est de 632,848 ha, se répartit comme suit d'après le mode d'utilisation :

Taillis simple . . .	45,384 ha	= 7,2 % de la surface totale.
Taillis sous futaie	28,912 "	= 4,6 " " "
Futaie . . . .	548,682 "	= 86,7 " " "
Autres terres . . .	9,868 "	= 1,5 " " "

La formidable récolte de documents faite à l'occasion du recensement fédéral de 1905 mérite d'être utilisée : telle sera une des tâches de la Statistique forestière suisse, en particulier.



Activité de la Société Vaudoise

Année	Présidence	Lieu de réunion	Visites de forêts, excursions, etc.
1854	M. Lardy	Yverdon	Seyte et la forêt cantonale de Suchy.
1855	—	Bex	
1856	—	Payerne	Cantonnement de Payerne.
1857	—	Rolle	Mont Chaubert. Bonmont.
1858	M. Davall	Lausanne	Forêts de la ville de Lausanne.
1859	—	Brassus	Risoud.
1860	—	Pas de réunion	
1861	M. Pillichody	Lausanne	? Le procés-verbal ne parle pas des excursions.
1862	M. de Saussure	Yverdon	? " " " "
1863	—	Aigle	? " " " "
1864	M. Pillichody	Moudon	
1865	—	Nyon	Forêt de Bonmont.
1866	—	Cossonay	
1867	—		
1868	—	Pas de réunion	
1869	—	Lausanne	? Le procés-verbal ne parle pas des excursions.
1870	M. Spengler	Yverdon	Forêts communales d'Yverdon.
1871	M. de Meuron	Aigle	Forêts communales des Ormonts.
1872	—	Avenches	Plantations dans les marais.
1873	—	Aubonne	Mont-Chaubert.
1874	—	Bulle	Réunion avec la Société suisse des forestiers.
1875	—	La Sarraz	Forêts de Ferreyres, La Chaux et Cossonay.
1876	—	Chillon	Noville, Eau-Froide.
1877	M. Spengler	Baulmes	Forêt cantonale de Forel, forêts com <sup>les</sup> de Baulmes, chemins.
1878	M. Koch	Bex	Forêts de Morcles.
1879	—	Neuchâtel	?
1880	M. Puenzieux	Payerne	Forêt cantonale de Farzin.
1881	—	Nyon	Les côtes de Nyon. Bonmont.
1882	—	Cossonay	Molendruz, Le Pont, Risoux, Vallorbe.
1883	M. Curchod	Montreux	Les Avants, pâturages du Châtelard, Alliaz, Vevey.
1884	M. Puenzieux	Yverdon	Les grèves, Suchy, Corcelles sur Chavornay.
1885	—	Montreux	Réunion avec la Société suisse des forestiers.
1886	M. Bourgeois	Aigle	La Gryonne, Chesières.
1887	—	Avenches	Forêts d'Avenches et de Morat.
1888	—	Aubonne	Forêts du Devens et des Ursins, Mont-Chaubert.
1889	M. Mallet	Lausanne	Séance d'hiver.
1890	—	Lausanne	Forêts d'Yverdon et de Seyte.
—	—	Yverdon	

des Forestiers, de 1854 à 1910.

Sujets des conférences	Nombre des membres de la société
M. <i>Davall</i> : Plantations à faire en dehors des forêts, pâturages boisés.	11
M. <i>Burnand</i> : Instructions aux gardes.	11
Plusieurs petites communications.	15
M. <i>de Morsier</i> : Imprégnation des bois. — Constitution de la Société en société indépendante.	19
	41
M. <i>Davall</i> : Taillis de chênes.	52
	48
(Le procès-verbal manque.)	49
Tables d'expérience	51
M. <i>Spengler</i> : Facteurs de conversion, formule de Spengler.	52
M. <i>de Saussure</i> : Futaie et taillis.	50
M. <i>Pillichody</i> : Facteurs de production.	49
M. <i>Koch</i> : Dégâts du Bostriche curvidenté.	49
(Le procès-verbal manque.)	49
	49
M. <i>Mallet</i> : Bostriches ; amélioration du sol des taillis de chêne.	51
M. <i>de Meuron</i> : Exportation des bois du canton de Vaud.	49
M. <i>Mallet</i> : Affouage des chalets.	50
M. <i>Reymond</i> : Personnel forestier.	61
M. <i>Davall</i> : Classification des Conifères.	59
?	64
M. <i>de Saussure</i> : Rendement des forêts cantonales.	61
M. <i>Davall</i> : Emploi du bois d'if.	63
M. <i>Puenzieux</i> : Notice sur les forêts communales de Baulmes.	63
M. <i>Mallet</i> : Reboisement des pâturages.	64
?	63
M. <i>Cornaz</i> : Reboisement des pâturages.	62
M. <i>Bourgeois</i> : Cultures agricoles dans la forêt.	61
M. <i>Challand</i> : Reboisement des clairières.	67
M. <i>Curchod</i> : Cultures d'osiers.	69
M. <i>Pellis</i> : Utilisation des produits accessoires de la forêt.	69
?	71
M. <i>Bourgeois</i> : Des plans d'exploitation pour 10 ans ; la grêle ; méthode Gurnaud.	69
M. <i>Puenzieux</i> : Journal forestier.	72
M. <i>Puenzieux</i> : La Chronique agricole, organe officiel.	79
M. <i>Jan</i> : Reboisement des marais et des grèves.	
M. <i>de Blonay</i> : Création d'assemblées d'hiver.	
M. <i>Bourgeois</i> : Vente de bois, payement comptant.	92
M. <i>de Blonay</i> : Facteurs d'empilage.	
M. <i>Puenzieux</i> : Martelage des billes. Consultation juridique sur le droit de revendre les bois.	
M. <i>Bourgeois</i> : Cours de gardes.	
M. <i>Dupraz</i> : Consultation juridique sur la légalité du droit de revendre les bois non enlevés des coupes.	105
M. <i>Monnet</i> : Les droits réels immobiliers.	
M. <i>Pellis</i> : L'assurance contre les accidents pour les employés forestiers et les ouvriers travaillant en forêt.	
M. <i>Schaeffer</i> : L'exposition forestière de Paris (1889).	

Année	Présidence	Lieu de réunion	Visites de forêts, excursions, etc.
1891	—	Lausanne	Forêts de la ville de Lausanne.
1892	—	Lausanne	
—	—	Château d'Ex	Forêts communales de Château-d'Ex et des Incurables à Rougemont.
1893	—	Lausanne	Pas de course en forêt.
1894	—	Lausanne	
—	—	Payerne	Cantonnement de Payerne et grèves de Chevroux.
1895	—	Lausanne	
—	—	Bagnins	Bagnins, St-Cergue, Bassins.
1896	M. Comte	Lausanne	L'Isle. Devent de Montricher. Châtel.
—	—	L'Isle	
1897	M. Decoppet	Lausanne } Ste-Croix }	Forêts communales de Baulmes.
1898	—	Lausanne	
		Villeneuve	Plaine du Rhône, Agittes, Joux-Verte.
1899	—	Lausanne } Jorat }	Grand Jorat. Bois de They. Petit Jorat.
1900	—	Lausanne	
—	—	Gryon	Pont de Nant ; cantonnement de Frenières, Châtillon et aux Golettes.
1901	—	Lausanne	
—	—	Vevey	Alliaz, la Cape et Veveyse.
1902	M. Borel	Lausanne	
—	—	Vallorbe	Suchet.
—	—	—	
1903	—	Lausanne } Yverdon }	Suchy. Grèves d'Yvonand.
1904	—	Lausanne	
—	—	Sépey	Col de la Croix. Gryon.
1905	—	Lausanne } Apples }	Fermens. Bière. Mont-Bailly et Mont-Chaubert.
1906	M. Badoux	Lausanne } Payerne }	Boulex. Morat.
1907	—	Lausanne } Bagnins }	Prévondavaux. St-Cergue. La Dôle. Bonmont.
1908	—	Lausanne	
1909	—	Sentier	Domaines de la ville de Morges et Risoud.
—	—	Lausanne	
1910	—	Bienne	Ile de St-Pierre et forêts de la ville de Bienne.
		Lausanne	
		Chalet-à-Gobet	Forêts de Lausanne et Exposition nationale d'agriculture.

Sujets des conférences	Nombre des membres de la Société
M. Puenzieux: Assurance des ouvriers et employés en forêt.	111
M. Borel: Le compas enregistreur.	
M. Curchod: Fermeture des forêts.	119
M. Puenzieux: Reboisement dans les régions élevées et dans des circonstances difficiles.	
M. Mallet: Syndicats pour la vente d'écorce de chêne.	129
M. Badoux: Le bombyce moine.	
M. Dubuis: Ramassage des feuilles comme litière.	
M. Vullièmoz: Contrôle des exploitations communales. Statuts.	146
M. Badoux: Balais de sorcières et chancre du sapin blanc.	
M. Moreillon: Les principales plantes nuisibles aux forêts.	165
M. Decoppet: Forêts et pâturages comme voisins.	
M. Comte: Possibilité dans les forêts jardinées.	170
M. Muret: La forêt des tropiques.	176
M. Perrusset: La Cluse de Covatannaz.	
M. Muret: La forêt finlandaise, le non boisement de la steppe.	195
M. Borel: Recherches sur les taillis de chêne à écorce.	
M. A. Barbey: Amélioration des pâturages boisés.	201
M. Grenier: Vente des bois.	222
M. Decoppet: Assurance mutuelle des entrepreneurs et ouvriers.	
M. Graff: Martelage des bois.	230
M. Decoppet: Travaux de défense dans les Alpes vaudoises.	
M. Graff: Tarifs de cubage.	249
M. Comte: Mise en culture des grèves.	
M. De Luze: Pépinières cantonales.	
M. Comte: Opérations culturales.	263
M. Badoux: Les conférences forestières de Zurich.	294
M. Petitmermet: Tables de cubage.	
M. Muret: La loi forestière de 1904.	298
M. Badoux: Conservation des beaux arbres.	312
M. Muret: Classification et cubage des bois.	
M. Berthoud: Du commerce des bois.	319
M. Barbey: La tordeuse du chêne.	
M. Petitmermet: Cinquantenaire de la Société vaudoise des forestiers.	350
M. Pillichody: Le pin de montagne et son emploi pour le reboisement de stations froides dans le Jura.	
M. Muret: Le congrès international d'agriculture de Vienne en 1907.	
M. de Gendre: Un rachat de servitude.	362
M. Decoppet: Le commerce des bois de la Suisse avec les pays voisins.	
M. Moreillon: Préservation des bois contre les atteintes des insectes et des champignons.	370
M. Comte: Soins à donner aux jeunes peuplements.	(en sept.)

## L'activité de la Société vaudoise des forestiers depuis sa fondation.

Voilà plus de 57 ans qu'existe la Société vaudoise des forestiers. Elle groupe maintenant environ 370 membres recrutés dans tous les cantons de la Suisse romande. Les gardes de triage du canton, sauf erreur, en font tous partie; de même tous les techniciens.

Par ses séances d'hiver et ses courses d'été, elle est comme un centre de ralliement entre le personnel subalterne et les agents forestiers. Elle donne l'occasion, deux fois par an, aux inspecteurs, aménagistes aux gardes et aux amis des forêts de se mélanger fraternellement, d'apprendre à se connaître mieux et, par conséquent, de s'estimer mutuellement. Elle a contribué, ce faisant, à combler le fossé qu'on voit trop souvent, ailleurs, se creuser entre les différents degrés de la hiérarchie dans nos administrations forestières. Beaucoup pensent avec raison que ce côté social, pour ainsi dire, de sa tâche est le plus important. Son influence, à cet égard, n'a pu être qu'heureuse et il faut souhaiter qu'elle continuera, dans l'avenir, à se développer dans cette direction.

Encore que son activité ne soit pas comparable à celle de sa puissante sœur aînée, la Société suisse des forestiers, dans le domaine scientifique, ce côté de son activité n'a pas été négligeable cependant. Ses séances ont eu souvent, à leur ordre du jour, d'importantes communications scientifiques et ses excursions d'été en forêt ont eu pour beaucoup un réel intérêt professionnel. Pour plusieurs de ses sociétaires, les courses dans les forêts hors du canton de Vaud ont été une vraie révélation dont ils ont tiré le plus réel profit.

Il a donc semblé opportun, à l'occasion de l'Exposition nationale d'agriculture, de récapituler en un bref résumé, l'activité de notre Société forestière depuis sa fondation. C'est ainsi qu'est né le tableau suivant que la rédaction du Journal forestier suisse a bien voulu nous proposer de publier.

*H. B.*



## Chronique forestière.

### Confédération.

M<sup>r</sup> Ruchet, Conseiller fédéral, prendra la présidence de la Confédération, à partir du 1<sup>er</sup> Janvier 1911. Il quittera donc le Département fédéral de l'Intérieur. Le service forestier, auquel M<sup>r</sup> Ruchet a toujours témoigné beaucoup d'intérêt, souhaite que son absence, à la tête du Département, ne soit que momentanée.

### Cantons.

**Argovie.** M<sup>r</sup> Hunziker, expert-forestier à Aarau, est nommé adjoint à l'inspection cantonale des forêts.